

**PROCÈS-VERBAL
COMITÉ EXÉCUTIF**

**N° 222
28 juin 2016**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-vingt-deuxième (222^e) séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi, 28 juin 2016, à 19h, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES

M ^{me} Lyne BÉLANGER	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M ^{me} Élisabeth JUTRAS	(P) (<i>à distance</i>)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)

PRÉSENCES : 05

ABSENCES : 00

TOTAL : 05

COMMISSAIRES-PARENTS

M. Marc BERGERON	(P)
M ^{me} Lise MORIN	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, Service des ressources matérielles
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
M ^{me} Chantal SYLVAIN	Directrice générale par intérim, DGA, directrice SREJ

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-François Houle, président, souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif et aux gestionnaires de la commission scolaire.

Ouverture de l'assemblée à 19 h.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 169 de la Loi sur l'instruction publique, la commissaire Élisabeth Jutras prend part à la présente séance du conseil à distance (via « Skype »). Elle est donc réputée présente à la séance.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 24 mai 2016 (No 221).
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 24 mai 2016 (No 221).
4. Congédiement - Personnel de soutien (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
5. Congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
6. Création de poste au plan d'effectifs visant le personnel professionnel (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
7. Création de poste au plan d'effectifs visant le personnel de soutien - Secteur général (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
8. Liste des chèques émis (**M. Gaétan Delage**)
9. Période réservée au président
10. Période réservée à la direction générale
11. Affaires nouvelles

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CE : 1655/2016

Il est proposé par Mme Lise Morin et appuyé par Mme Lyne Bélanger, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. **DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU MARDI, 24 MAI 2016 (NO 221).**

RÉSOLUTION CE : 1656/2016

CONSIDÉRANT que les membres du conseil des commissaires ont reçu une copie du procès-verbal dans les délais prévus par la LIP (article 170);

Il est proposé par Mme Isabelle Marquis et appuyé par Mme Lyne Bélanger, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 24 mai 2016 (no 221).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU MARDI, 24 MAI 2016 (NO 221).**

RÉSOLUTION CE : 1657/2016

Il est proposé par Mme Isabelle Marquis et appuyé par M. Marc Bergeron, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 24 mai 2016 (no 221).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4. **CONGEDIEMENT - PERSONNEL DE SOUTIEN** (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

La personne visée par la présente recommandation agit à titre de concierge, classe II dans une école primaire du territoire. Celle-ci est à l'emploi de la Commission scolaire des Chênes depuis 1997 et occupe un poste régulier depuis 2003.

Le 23 avril 2015, une évaluation effectuée par un tiers indépendant confirmait que l'école d'affectation de ce membre du personnel n'atteignait pas les standards minimums de propreté.

Une période d'absence prolongée jusqu'en novembre a permis à la direction d'établissement d'établir un lien de causalité entre la prestation de travail de la personne concernée et l'état des lieux, celui-ci ayant été remis en condition pendant ladite absence.

À cet égard, pendant les mois qui ont suivi le retour au travail de la personne salariée, celle-ci a été informée des constats et des mesures d'aide et de suivi ont été mises en place, en collaboration avec le Service des ressources matérielles et la direction d'établissement.

Cette période a permis de constater que, malgré une attitude empreinte de collaboration, cette personne est dans l'incapacité d'effectuer les tâches habituelles de son emploi d'une manière qui répond aux exigences de la direction d'école et de la Commission scolaire des Chênes.

Aussi, rien ne permet de croire que la situation pourrait s'améliorer, notamment compte tenu de l'aide et du support qui ont déjà été apportés sans amélioration visible de sa part. L'état de propreté de l'école est inacceptable, ce qui a un impact sur la qualité de vie des employés et des élèves et seule la prestation de travail de l'employé(e) peut expliquer l'état des lieux.

SUITE, PAGE 4

L'employé(e) dont le matricule est le #2984 a été relevé de ses fonctions avec traitement le 18 mai 2016, en attente de la décision du comité exécutif à l'égard de son lien d'emploi.

Conformément aux dispositions pertinentes des conventions collectives, lois, règlements et politiques en vigueur et notamment, du Règlement de délégation des fonctions et pouvoirs aux diverses instances, il est recommandé au comité exécutif, de procéder au congédiement de la personne concernée, pour incapacité.

RÉSOLUTION CE : 1658/2016

CONSIDÉRANT que la personne salariée dont le matricule est le 2984 occupe un poste régulier de concierge, classe II à la Commission scolaire des Chênes.

CONSIDÉRANT les motifs et faits invoqués à titre indicatif et non limitativement dans la lettre du 1er juin 2016 l'avisant de l'intention de la Commission scolaire des Chênes de procéder à son congédiement;

CONSIDÉRANT les différentes lacunes constatées dans le cadre de la prestation de travail de la personne dont le nom figure aux dossiers du service des ressources humaines sous le numéro de matricule 2984;

CONSIDÉRANT les faits et événements portés à la connaissance du comité exécutif;

CONSIDÉRANT l'absence de représentations par la personne ayant le matricule 2984 et les représentants du Syndicat, bien que ceux-ci aient été dûment invités à le faire;

il est PROPOSÉ par M. Gaétan Delage, APPUYÉ par Mme Isabelle Marquis et
RÉSOLU :

1. QUE la personne dont le nom figure aux dossiers du service des ressources humaines sous le numéro de matricule 2984 soit congédiée ce 28 juin 2016, pour cause d'incapacité, et ce, à titre de mesure administrative;
2. QUE la direction du Service des ressources humaines soit chargée de faire parvenir les avis nécessaires à cette fin.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. CONGÉ SANS TRAITEMENT POUR MISE A LA RETRAITE DE FAÇON PROGRESSIVE (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Le régime de mise à la retraite de façon progressive a pour effet de permettre à une personne de réduire son temps travaillé, pour une période d'une à 5 années, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40 % de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire.

Seule la personne à temps plein participant à l'un des régimes de retraite actuellement en vigueur peut se prévaloir du régime, et ce, une seule fois. La personne visée démissionne automatiquement et prend sa retraite à la fin de l'entente.

L'octroi d'une demande visant la mise à la retraite de façon progressive est du ressort de la commission.

Ces demandes de congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive vous sont soumises, mais l'octroi se veut conditionnel à la confirmation d'admissibilité de la CARRA.

SUITE, PAGE 5

RÉSOLUTION CE : 1659/2016

Il est proposé par Mme Isabelle Marquis et appuyé par Mme Lise Morin, d'accorder un congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive aux personnes suivantes :

PERSONNEL CADRE

Line Jacques	Durée : 5 ans
Gestionnaire	Période du 2016-09-26 au 2021-09-25
Marie-Rivier/Jeanne-Mance	Congé : 10%

PERSONNEL DE SOUTIEN

Guyline Marcouiller	Durée : 5 ans
Secrétaire d'école	Période du 2016-08-11 au 2021-08-10
Pavillon Laforest	Congé : 20%

France Beaulac	Durée : 5 ans
ESG, classe principale	Période du 2016-08-01 au 2021-07-31
Bruyère	Congé : 20%

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. CRÉATION DE POSTE AU PLAN D'EFFECTIFS VISANT LE PERSONNEL PROFESSIONNEL (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

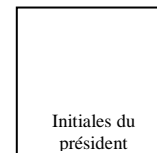
Dans un premier temps, lors de l'adoption du plan d'effectif du personnel professionnel, au mois de mai dernier, certains postes avaient été abolis consécutivement au départ à la retraite des titulaires ce ceux-ci. Il fut alors décidé d'évaluer, au terme du processus de consultation des directions d'établissement, les besoins réels pour 2016-2017, par catégorie de personnel. Cet exercice sera complété en concomitance avec la création des affectations, notamment au niveau du personnel en psychoéducation et en psychologie. Des ajouts sont prévus dans ces catégories de personnel et vous seront soumis à la rentrée.

D'autre part, les réinvestissements en éducation et l'augmentation de clientèles ont permis d'amorcer une réflexion quant aux besoins en personnel professionnel dans des secteurs stratégiques. Ainsi, la création de postes d'analyste au service des technologies de l'information et d'attaché d'administration, partagé entre le service des ressources matérielles et le service des technologies de l'information résulte de cette analyse et répond à un besoin de l'organisation.

Aussi, un poste d'agent de développement au service aux entreprises se doit d'être régularisé conformément aux dispositions de la convention collective, au terme d'un projet particulier d'une durée de trois (3) ans, dont le mandat est renouvelé.

Enfin, en lien direct avec les mesures de réinvestissement annoncées au printemps dernier et après consultation des directions d'établissement, il est recommandé de procéder à l'ajout d'un poste d'orthophoniste au service des ressources éducatives aux jeunes pour l'année scolaire 2016-2017.

SUITE, PAGE 6



RÉSOLUTION CE : 1660/2016

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Marquis et APPUYÉ par Mme Lise Morin, de procéder à la création des postes suivants au plan d'effectif du personnel professionnel 2016-2017, sous réserve de l'adoption du budget 2016-2017 de la commission scolaire.

Agent de développement
Service aux entreprises
Secteur d'activités : Service aux entreprises 35 heures/semaine

Analyste
Service des technologies de l'information
Secteur d'activités : informatique 35 heures/semaine

Attaché d'administration
Services des ressources matérielles et des technologies de l'information
35 heures/semaine

Orthophoniste
Service des ressources éducatives aux jeunes
Secteur d'activités : Secteur général 17,5 heures/semaine

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7. CRÉATION DE POSTE AU PLAN D'EFFECTIFS VISANT LE PERSONNEL DE SOUTIEN - SECTEUR GÉNÉRAL (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Dans un premier temps, lors de l'adoption du plan d'effectif du secteur général du personnel de soutien, au mois de mai dernier, certains postes avaient été abolis en raison, notamment, de la nécessité de procéder à l'analyse des besoins spécifiques à certains services; ce fut le cas du poste d'acheteur au Service des ressources matérielles, considérant le départ à la retraite annoncé de son titulaire. Au terme de l'exercice, il appert que ce poste correspond au besoin et demeure essentiel dans la bonne marche des travaux de ce service.

Dans une autre perspective, il est proposé d'ajouter au plan un poste de secrétaire couvrant le service des ressources humaines ainsi que l'administration générale afin de répondre aux besoins de ces services en la matière. À cet égard, durant les dernières années, en raison des compressions budgétaires, ces deux services avaient dû procéder à l'abolition d'un total de trois postes liés au secrétariat. Cette création permettra une meilleure utilisation des autres ressources administratives en place.

RÉSOLUTION CE : 1661/2016

Il est PROPOSÉ par M. Marc Bergeron et APPUYÉ par Mme Lise Morin:

De procéder à la création de deux postes réguliers à temps plein au plan d'effectif du secteur général 2016-2017, sous réserve de l'adoption du budget 2016-2017 de la commission scolaire. :

Acheteuse ou acheteur
Service des ressources matérielles 35 heures/semaine

Secrétaire
Service des ressources humaines / Administration générale 35 heures/semaine

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8. **LISTE DES CHÈQUES ÉMIS** (M. Gaétan Delage)

Monsieur Delage fait savoir que l'on a répondu adéquatement à ses interrogations sur la liste de chèques # 206,

9. **PÉRIODE RÉSERVÉE AU PRÉSIDENT**

SANS OBJET

10. **PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

SANS OBJET

11. **AFFAIRES NOUVELLES**

SANS OBJET

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jean-François Houle, président du comité exécutif, procède à la levée de la séance à 19h28.

Le secrétaire général,

Le président,

Bernard Gauthier

Jean-François Houle

BG